

RFP 1000164131

QUESTIONS AND ANSWERS

Question 5: The trouble that I am having is that we currently have a program in place that serves 49 communities with six workers which ends March 2015. This project indicates that it would be serving all of Canada? How would one go about even attempting a budget without knowing or having an Idea of what the main communities would need to be served?

Answer 5: The work could cover communities across Canada to address specific needs of former students who attended residential schools. Most First Nations, Inuit and Métis Communities have needs related to the affects of residential schools therefore a per diem approach to calculating budgets or a fixed-fee arrangement per assignment could be approaches to consider when providing estimates, with an allowance for remote or isolated communities.

Question 6:

A) I am seeking clarification on SW16 - Limitation of Call-Ups. In the Buy and Sell Tender Notice, it indicates the individual call-ups against the Standing Offer must not exceed \$25,000 (Applicable Taxes included). Does this mean that the maximum a stakeholder organization can receive is \$25,000.00 annually or can a stakeholder organization bid for multiple call ups in given year?

B) I want to clarify can an organization be called up for more than one type of service (as outlined in the scope of work) thus receiving more than \$25,000 annually.

Answer 6A): A stakeholder or organization can qualify for multiple call ups in a given year because the work would be different for each call up. The maximum allowable per piece of work is \$25,000. However, Call-ups are not limited to \$25,000 per year, per supplier.

Answer 6 B): Yes

Question 7: Is there an incumbent for this work?

Answer 7: No, there is no incumbent providing these services at the moment.

Question 8: Page 7 Paragraph 15.1 & 15.2 suggests that the per diem rates be bid per individual team member roles, however Page 12 paragraph 3.3 seems to contradict this through an indication of a requirement to “provide a fixed all-inclusive per diem rate”. Can you please confirm that a separate rate is to be provided for each team member role?

Answer 8: Per Diem rates quoted in the proposal must be a fixed all-inclusive Per Diem rate for the work, not per person.

Question 9: Will associated call-ups be competitively tendered or directed to an SOA holder?

Answer 9: All Call-ups against any resulting Standing Offer Agreement will be issued at the discretion of the Standing Offer Authority.

Question 10: Can you please describe the call-up award selection process and criterion?

Answer 10: The Standing Offer Authority intends to issue multiple Standing Offer Agreements (SOA) under this solicitation. Call-ups shall be issued at the sole and absolute discretion of the Standing Offer Authority/Departmental Representative and will be assigned based on any of the following criteria:

- Geography within Canada;
- Language requirements;
- Areas and various types of outreach;
- Cost.

Question 11: Will program specific IAP informational materials be developed and made available for distribution by AANDC or is creation of the IAP specific informational material part of SOA deliverables?

Answer 11: Yes, it is possible that specific IAP informational materials will be developed to address specific community needs. Distribution of such material will be made via the Standing Offer Authority who may also leverage support from existing community based organizations. The Standing Offer Authority will approve all material for distribution.

Question 12: Approximately how many IAP claimant communities are targeted for engagement through this SOA? Are you able to provide a rough profile of their provincial / territorial distribution?

Answer 12: The main audience are the former students of federally run indian residential schools. Their family members, communities and Canadians may also benefit from any material developed to support the IAP.

Question 13: Page 27 SW3 "Participation in the Notice Plan to IAP claimants related to lost contacts (radio spots, and posters). Is it anticipated that the SOA holder would develop radio spot and poster content or rather simply coordinate placement in local communities?

Answer 13: Yes, it is possible that the SOA holder would develop radio spot and poster content keeping in mind that the Standing Offer Authority will approve all material for distribution.

Question 14:

Given the maximum \$25,000 call-up limit can it be assumed that AANDC will perform the overall project management role for this initiative and that SOA holder project management will be limited to the coordination of individual local community engagements?

Answer 14: Yes, the Standing Offer Authority will perform the overall project management role.

Question 15: Will the SOA holder be responsible for; community level event planning, scheduling and setup and coordination or is this a role that AANDC plan to assume?

Answer 15: The Standing Offer Authority will be responsible for community level event planning, scheduling and coordination. The Standing Offer Authority will work closely with Community Leaders and the SOA Holder to ensure setup is respectful of traditional and cultural needs.

DDP 1000164131

QUESTIONS ET RÉPONSES

Question 5 : Le problème réside dans le fait que nous disposons actuellement d'un programme visant 49 collectivités et employant six travailleurs, et qui prend fin en mars 2015. Le projet en question serait déployé à l'échelle du Canada. Toutefois, comment pourrait-on tenter d'établir un budget sans même connaître les besoins des principales collectivités?

Réponse 5 : Le projet pourrait viser des collectivités de partout au Canada et répondre aux besoins précis des anciens élèves des pensionnats indiens. La majorité des collectivités inuites, métisses et des Premières Nations ont des besoins liés aux séquelles laissées par les pensionnats indiens. Une méthode de calcul de budgets en fonction de tarifs journaliers ou une entente sur des honoraires fixes par affectation pourrait être des approches à envisager pour fournir des estimations, avec une allocation pour les collectivités éloignées ou isolées.

Question 6A : Je souhaite obtenir des précisions concernant la section ET16 – Limites des commandes subséquentes. Selon l'avis d'appel d'offres publié sur le site Web Achats et ventes, les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 25 000 \$, incluant les taxes applicables. Est-ce que cela signifie que le montant annuel maximum qu'une organisation peut recevoir est de 25 000 \$? Une organisation pourrait-elle présenter des soumissions pour plusieurs commandes subséquentes au cours d'une même année?

Réponse 6A : Un intervenant ou une organisation peut se qualifier pour plusieurs commandes subséquentes au cours d'une année donnée, car celles-ci viseraient des travaux distincts. Le montant maximum admissible par service offert est de 25 000 \$. Toutefois, les commandes subséquentes ne sont pas limitées à 25 000 \$ par fournisseur par année.

Question 6 B) :

Une organisation peut-elle être appelée à fournir plus d'un type de service (tel qu'il est énoncé dans la section Portée des travaux), et ainsi recevoir plus de 25 000 \$ par année?

Réponse 6b) : Oui

Question 7 : Une organisation offre-t-elle déjà les services?

Réponse 7 : Non, aucune organisation n'offre ces services en ce moment.

Question 8 : À la page 7, les paragraphes 15.1 et 15.2 laissent entendre que des tarifs journaliers doivent être proposés en fonction du rôle individuel des membres de l'équipe. Toutefois, le paragraphe 3.3, à la page 12, semble indiquer le contraire, puisqu'il prévoit que le soumissionnaire doit proposer un tarif journalier fixe tout compris. Pouvez-vous préciser si un tarif distinct doit être proposé en fonction du rôle de chaque membre de l'équipe?

Réponse 8 : Dans leur proposition, les soumissionnaires doivent indiquer des tarifs journaliers fixes tout compris pour les travaux prévus, et non des tarifs par personne.

Question 9 : Les commandes subséquentes connexes feront-elles l'objet d'un appel d'offres concurrentiel ou seront-elles acheminées à un titulaire de COC?

Réponse 9 : Toutes les commandes subséquentes découlant d'une convention d'offre à commandes seront émises à la discrétion du responsable de l'offre à commandes.

Question 10 : Pourriez-vous décrire le processus et les critères de sélection aux fins de l'attribution d'une commande subséquente?

Réponse 10 : Le responsable de l'offre à commandes entend émettre plusieurs COC dans le cadre de cette demande. Les offres à commandes doivent être octroyées à l'unique et entière discrétion du responsable de l'offre à commandes ou du représentant ministériel et seront attribuées en fonction de l'un ou l'autre des critères suivants :

- emplacement géographique au Canada;
- exigences linguistiques;
- domaines et divers types d'activités de sensibilisation;
- coût.

Question 11 : Les documents d'information sur le Processus d'évaluation indépendant (PEI) seront-ils élaborés et prêts à être distribués par AADNC, ou est-ce que la création de ces documents fait partie des livrables de la COC?

Réponse 11 : Oui, il est possible que des documents d'information propres au PEI soient rédigés pour répondre aux besoins précis des collectivités. La distribution de ces documents relèvera du responsable de l'offre à commandes, qui peut également obtenir l'aide d'organisations communautaires existantes. Le responsable de l'offre à commandes devra approuver toute la documentation aux fins de distribution.

Question 12 :

Environ combien de collectivités comprenant des demandeurs au titre du PEI sont ciblées en vue de la mobilisation conformément à la COC? Pouvez-vous donner un aperçu de leur répartition provinciale et territoriale?

Réponse 12 : Le public principal se compose des anciens élèves des pensionnats indiens administrés par le gouvernement fédéral. Les membres de leur famille, les collectivités et les Canadiens peuvent également tirer profit

du matériel élaboré à l'appui du PEI.

Question 13 : En ce qui a trait à la section ET3 (page 27) portant sur la participation au plan de notification visant à informer les demandeurs au titre du PEI avec lesquels on a perdu le contact (messages radio, affiches). S'attend-t-on à ce que le titulaire de la COC produise du contenu pour des messages radio et des affiches ou plutôt à ce qu'il coordonne simplement la mise en place dans les collectivités locales?

Réponse 13 : Oui, il est possible que le titulaire de la COC soit appelé à produire du contenu pour des messages radio et des affiches, tout en gardant à l'esprit que le responsable de l'offre à commandes doit approuver tout le matériel aux fins de distribution.

Question 14 : Compte tenu de la limite de 25 000 \$ des commandes subséquentes, peut-on présumer qu'AADNC assumera le rôle global de gestion de projet pour cette initiative et que le rôle du titulaire de la COC en ce sens se limitera à la coordination des consultations individuelles auprès des collectivités locales?

Réponse 14 : Oui, le responsable de l'offre à commandes assumera le rôle global de gestion de projet.

Question 15 : Le titulaire de la COC sera-t-il responsable des aspects suivants : planification, organisation et coordination d'événements communautaires et établissement des calendriers connexes, ou s'agit-il d'un rôle qu'AADNC prévoit assumer?

Réponse 15 : Le responsable de l'offre à commandes s'occupera de la planification et de la coordination des événements communautaires et de l'établissement des calendriers connexes. Il travaillera en étroite collaboration avec les dirigeants des collectivités et le titulaire de la COC pour s'assurer que l'organisation respecte les besoins traditionnels et culturels des membres.